

Concept, philosophie, éthique, mise en œuvre

Article 1- Vision du FIDIMA

Article 1-1- Indépendance

FIDIMA est la marque de plusieurs événements, tous indépendants et privés, issus du Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique créé en 2014 à Antananarivo par Saholy Malet (« La Fondatrice ») et ses équipes.

L'association de droit français FIDIMA Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (régie par la loi du 1^{er} juillet 1901) est dirigée par la Fondatrice du Forum. Les informations légales sont les suivantes : N°RNA : W751132605. Siren : 904 653 029.

Ces événements sont organisés en coordination avec l'agence Malet And Malet, au capital social de 15.000 euros, sise au 37 rue des Mathurins, 75008 Paris. Le directeur de création et concepteur-rédacteur de l'Agence a été l'associé d'un cofondateur de l'agence internationale TBWA. La directrice générale est la Fondatrice du FIDIMA.

Article 1-2- Initiative privée, pour le secteur privé

Le FIDIMA vise à générer des interactions économiques, via le secteur privé africain.

Le FIDIMA est sous le haut patronage de l'Economic Development Board de l'île Maurice (Bureau de Paris).

Le FIDIMA est également soutenu par la direction générale Afrique de CANAL +.

Le Forum est réservé en priorité aux professionnels : entreprises, chefs d'entreprises ou leurs représentants. Ainsi, les dispositions françaises du Code de la Consommation français, relatives au droit de rétractation, ne s'appliquent pas.

Article 1-3- Pour le continent Africain et Malgache

FIDIMA déploie des événements spécifiques, dédiés aux porteurs de projets et investisseurs.

Ils concernent le continent africain, francophone, anglophone et lusophone et toute personne ou entité ayant un lien direct ou indirect avec le continent.

Article 2- Soutiens moraux

Le FIDIMA bénéficie de nombreux prescripteurs dans les secteurs juridiques, financiers, industriels, commerciaux ; dans le secteur de l'intelligence économique. FIDIMA associe également les parties prenantes telles que les associations de diasporas africaines.

Un extrait de la liste des soutiens est sur la page d'Accueil du forum : <https://forum-international-investisseurs.com/>

Article 3 – Cas des rencontres « One-to-One, BtoB en Blind Date, du FIDIMA du 29 septembre 2023

Article 3-1- Date des One-to-One Malgaches

Cette partie se tiendra le 29 septembre 2023 à Antananarivo. Les horaires et lieux exacts sont tenus confidentiels et communiqués aux seules Parties concernées.

Cette partie correspond à l'événement initié à l'hôtel Louvre d'Antananarivo en 2014 ([Fidima I](#))

Sauf exception, aucune communication n'est réalisée sur la partie consacrées aux rencontres d'affaires "One-to-One, B-to-B, speed-dating et blind date" (partie dite Platinum du Forum). Dans tous les cas, l'autorisation expresse écrite de l'agence Malet And Malet est requise.

Article 3-2- Entrées et prestations payantes

Les mises en relation d'affaires en "One-to-One, B-to-B, speed-dating et blind date"(C-Level) ne sollicitent aucune subvention financière, afin d'en préserver l'indépendance.

L'association FIDIMA prend en charge les inscriptions pour le 29 septembre 2023 à Antananarivo et ce, à l'exclusion de toute forme d'intermédiation financière.

Le montant de l'inscription aux "One-to-One, B-to-B, speed-dating et blind date" est uniquement un ticket d'entrée. Il ne représente pas la rémunération ou le commissionnement suite à l'obtention des fonds, par le porteur de projet. Cette négociation se fait au cas par cas, en fonction notamment du pays d'intervention (hors Europe) et directement avec l'agence Malet And Malet.

Article 4 – Cas des Rencontres d'affaires privées One-to-One courant 2023

Ces rencontres d'affaires confidentielles et qualifiées (niveau C-Level) en One-to-One font l'objet d'une proposition commerciale en amont, éditée par la directrice générale de l'agence Malet And Malet, à valider par le Client.

Le contrat de confidentialité le contrat commercial sont signés 24h00 avant le déplacement s'il a lieu en France, et à 48h00 si le déplacement a lieu à l'étranger.

Sauf exception, le règlement se fait comme suit : 50% de la prestation de services à l'acceptation par virement bancaire (frais de déplacement aller-retour en sus), 45% à l'entrée de Saholy Malet dans le pays concerné et avant le rendez-vous (frais d'hébergement et de restauration, en sus), 5% au comptant à l'issue de la mise en relations (frais de représentation et de restauration, en sus ; frais d'hébergement précédent le vol retour : à la charge de l'Agence Malet And Malet).

Aucun remboursement n'a lieu en cas d'annulation à l'initiative du Client à moins de 48h00.

Les prestations de services concernent l'accompagnement du dirigeant en matière commerciale, lobbying, influence, communication (prise de paroles en anglais et français), encadrement d'équipe, Conseil juridique, mise en relation avec le réseau FIDIMA (avocats, experts..).

Article 5 – Cas du Format FIDIMA Grand Public : 29 septembre 2023 chez Canal Olympia, à Antananarivo

Un « Forum Recrutement IT », et l'Africa's Start-up Day et le « Show musical » auront lieu, en plus des tables-rondes, chez Canal Olympia Iarivo, près de l'Akoor Digue, à Antananarivo (Madagascar).

Le Forum Recrutement IT est gratuit, mais nécessite une inscription en ligne, ou sur la web-app/annuaire FIDIMA.

Le Forum Recrutement IT, le Show musical et l'Africa's Start-up Day sont ouverts au sponsoring, sous réserves d'acceptation de la philosophie du FIDIMA et de sa vocation sociétale : création d'emplois en Afrique, soutien aux publics en difficulté d'insertion, soutien aux personnes à handicap.

La réservation des stands se fait en écrivant à fidima@maletandmalet.com

Article 6- Cas des inscriptions VIP

La prochaine rencontre des VIP l'association FIDIMA, aura lieu à Madagascar du 29 septembre et 6 octobre 2023 (départ le 7 octobre). Elle est dédiée aux VIPs et à leur famille. Cette extension comporte une visite depuis Morondava (Sud-Ouest de Madagascar) , puis un retour sur les Hautes-Terres, via Antsirabe, avec la visite

d'infrastructures et de sites touristiques majeurs : allée des Baobabs, réserve naturelle de Kirindy (lémuriens Microcèbes), Hôtel des Thermes d'Antsirabe (lieu d'exil de Sa Majesté Mohamed V du Maroc).

L'inscription payante se fait en ligne sur le site FIDIMA.

Article 7- Communication

Les participants des tables-rondes FIDIMA signent un contrat de confidentialité, ou respectent la « Chatham House Rule » : les propos peuvent être rapportés, à condition de ne pas nommer explicitement son auteur – sauf accord explicite et écrit de la Fondatrice.

Aucun document, ou information, ou carte de visite et coordonnées des tables-rondes ne peuvent être transmis à des personnes Tierce, sans accord écrit de la Fondatrice.

Les événements publics « Forum Recrutement IT », l'Africa's Start-up Day et le « Show musical » sont en revanche ouverts à toute communication et visibilité extérieures.

Article 8- Presse

Les journalistes sont accrédités par la Fondatrice.

Les médias ayant été accrédités totalement ou partiellement depuis 2014 sont: Forbes Afrique, l'Eco Austral, Amina Magazine, l'Express Madagascar, Notre Afrik, Madaplus (magazine de la diaspora Malgache), Business Africa [cliquer ici](#). L'un des soutiens a été Vox Africa.

Le nouveau media accrédité est CANAL+.

Article 9- Droit à l'image

L'utilisation d'appareils photo, audio et vidéo pendant le Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (FIDIMA) 2023 est strictement réglementée.

L'organisateur se réserve le droit d'autoriser des enregistrements ou captations des conférences et leur diffusion hors de l'enceinte du forum.

En vous inscrivant au Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (FIDIMA) 2023, vous reconnaissez être susceptible d'être interviewé, filmé ou photographié dans ce contexte professionnel et vous autorisez l'organisateur à utiliser ces éléments dans le monde entier à des fins commerciales ou promotionnelles pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle français, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous avez un droit de rectification et de suppression en écrivant à fidima@maletandmalet.com

Article 10 - Obligations de la Fondatrice

Article 10-1- Obligations liées aux mises en relation d'affaires "One-to-One, en speed-dating BtoB et en blind date"

Une fois l'offre de services éditée, acceptée par le porteur de projets, et le règlement de l'inscription Platinum dûment effectué, le porteur de projets est mis en relation avec un réseau d'avocats, d'experts financiers, de Coachs, de spécialistes en "pitches", etc. , tous choisis en fonction du profil du porteur de projets.

La mise en relation personnelle entre le porteur de projet(s) et le(s) financier(s) a ensuite lieu, sur le continent africain. Les financiers sont des fonds d'investissements, des investisseurs privés, des Business Angels, des mécènes, et non des banques.

Si le volant de financiers ne correspondait pas au profil du projet et à son/ses pays-cibles, l'inscription du porteur de projet ne serait pas acceptée.

Aucune rencontre en One-to-One n'est organisée en Europe (nous consulter pour plus d'informations).

Si le financier présenté ne devait pas donner suite à la présentation du projet, en raison des paramètres qui lui sont propres (économiques et financiers), l'agence Malet And Malet à tout mettre en oeuvre pour présenter au Porteur de Projet un autre Financier, correspondant à son profil, et ce, pendant un (1) an. Le contrat signé avec le porteur de projet cadre les détails de l'intervention.

Article 10-2- Obligations de moyens de l'organisatrice quant aux prestations de services

La Fondatrice est soumise à une obligation de moyens.

La Fondatrice se réserve le droit de refuser un dossier, donc de rembourser intégralement la provision qui aurait été réglée en ligne.

La Fondatrice peut, enfin, décider d'en réaliser le transfert vers l'un des Cabinets juridiques, experts financiers, Coachs commerciaux, partenaires.

Article 11- Obligations des participants

Le Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (FIDIMA) se réserve le droit d'interdire l'accès du forum à tout participant dont le comportement est de nature à en perturber le déroulement.

L'organisateur est souverain dans cette décision, qui peut concerner, notamment : les personnes présentant un risque sécuritaire, celles qui troublent l'événement, ou les autres participants par leur tapage ou leur tenue vestimentaire, ou encore les personnes ne respectant pas les présentes conditions générales.

Par votre inscription au Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (FIDIMA), vous acceptez de suivre les instructions qui vous seront données par la fondatrice ou par le gestionnaire du lieu de la conférence dans le but de garantir le confort et la sécurité de tous les participants.

Article 12- Modalités d'inscription au Forum FIDIMA, montant, portée de l'inscription

L'inscription est liée au type d'accès souhaité au FIDIMA. Pour toutes questions, le FIDIMA est joignable par email adressé à : fidima@maletandmalet.com

L'inscription ne comprend pas les vols internationaux, nationaux, locaux, l'hébergement et les transferts à Antananarivo, ou les frais éventuels de visa.

L'extension VIP à Morondava (du 29 septembre au 6 octobre 2023) fait en revanche l'objet d'une prise en charge spécifique explicitée lors de l'inscription. Le détail du parcours, des hôtels, du chauffeur-guide et des assistants personnels dédiés seront remis aux inscrits.

Article 13- Modes de règlement de l'accès aux événements du FIDIMA

Article 13-1- Cas général

Article 13-1-1- Paiement

Selon le profil du participant, son projet et le territoire de la rencontre d'affaires ou de l'intervention, le règlement se fait par le biais du présent site web www.forum-international-investisseurs.com , par virement, par chèque bancaire établi en EUROS, via le mode de paiement Stripe activé depuis l'application mobile (« web app ») du FIDIMA, ou enfin par tout mode de paiement légal. Une facture, dans tous les cas, est éditée.

Concernant les événements parisiens, comme les dîners d'affaires, l'accès au cercle FIDIMA se fait par le paiement en ligne sur le site [Hello Asso](#) .

Article 13-1-2- Mise en garde

Aucun intermédiaire ni institution autre que celle indiquée directement par la Fondatrice n'est habilité à recevoir votre Inscription payante.

Pour toute question, les équipes sont joignables par email adressé à : fidima@maletandmalet.com

Article 13-2- Cas de résidents fiscaux Malagasy

Le règlement en ARIARY est accepté (cours officiel).

Aucun intermédiaire, excepté celui qui vous sera désigné par écrit par la Fondatrice, n'est habilité à recevoir votre inscription payante. Nous vous mettrons alors en relation, si besoin, avec notre avocate sur place (Barreau d'Antananarivo).

Pour toute question, nous sommes joignables par email adressé à : fidima@maletandmalet.com . Une facture est établie comme pour le Cas général.

Article 14 – Annulation

Le Forum International Des Investisseurs à Madagascar et en Afrique (FIDIMA) ne procède à aucun remboursement, quelle que soit la cause de l'annulation (excepté les cas de force majeure mentionnées dans les présentes conditions générales). Un participant empêché peut se faire représenter par un collaborateur de niveau hiérarchique équivalent, sous réserve de l'accord express de la Fondatrice ou de son équipe, lesquelles doivent être informées au plus tôt. Aucune demande ne pourra être acceptée si elle intervient moins de 20 jours avant le début du forum.

Une inscription à la partie « One-to-One » peut être intégralement remboursée, si la Fondatrice considère ne pas être en mesure de remplir ses obligations contractuelles, du fait du contexte macro et micro-économique à Madagascar ou dans le pays concerné.

Si en raison d'un évènement de force majeure (pandémie mondiale ou fermeture de l'espace aérien malgache) l'Évènement FIDIMA est entièrement et définitivement annulé (et non simplement reporté), la Fondatrice restituera intégralement la contribution financière versée par le participant dans les 30 jours de l'annulation.

Article 15 - Droit applicable

Sauf législation ou accord international contraires, le droit français est applicable.

Article 16 - Juridictions compétentes

La résolution à l'amiable des litiges est privilégiée.

En cas d'échec de la résolution amiable du litige dans un délai de 60 jours après la réception, par FIDIMA, du recommandé avec accusé de réception, avec copie par email adressé à fidima@maletandmalet.com , et sauf législation internationale contraire, les juridictions françaises sont seules compétentes.

Selon le type d'inscription au FIDIMA, l'arbitrage, en France, est privilégié.

Article 17 - Adhésion à la présente Philosophie, Éthique, Conditions générales

Les présentes Conditions générales sont acceptées par le participant lors de l'enregistrement de son inscription avant tout paiement. Cela vaut pour une inscription réalisée sur le présent site web du Forum FIDIMA, sur l'application web (« web-app ») du FIDIMA, ou via helloasso.

Contact

Le mail générique FIDIMA auquel vous pouvez écrire est : fidima@maletandmalet.com .

Le contact générique des équipes est +33 6 77 64 09 46 (Whatsapp)

ANNEXES

Autres informations à porter à la connaissance des participants et intervenants.

Presse

La rubrique "Presse" du présent site web répertorie tous les articles de presse publiés depuis la création du FIDIMA en 2014, qu'il s'agisse de Lettres d'intelligence économique ("La Lettre de l'Océan Indien"); de journaux présents en France ("Forbes Afrique", "Amina Magazine", "Business Africa"); en Belgique ("Notre Afrik"); ou sur le continent africain et malgache ("L'Express Madagascar", "L'Eco Austral"), notamment. [Extrait de la revue de presse ici](#)

Le FIDIMA a accueilli le dimanche 11 septembre 2022 toute la journée, ses 100 VIP et porteurs de projets, ainsi que son partenaire CANAL + chez Canal Olympia Iarivo (près de l'Akoor Digue). Les porteurs de projets ont été invités, le même jour, à présenter leurs projets ou candidatures pour le Forum FIDIMA 2023. L'article paru dans l'Express de Madagascar est accessible en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://lexpress.mg/17/09/2022/developpement-fidima-fait-appel-aux-porteurs-de-projets/>

La Fondatrice du FIDIMA est par ailleurs partenaire-expert du Forum des Entrepreneurs de la Diaspora, soutenu par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement (événement #MeetAfrica2 du 11 février 2023 à Paris, Palais des Congrès). La Fondatrice anime l'atelier intitulé « Comment réussir sa levée de fonds ? ». <https://forum.hub-meetafrica.co/ateliers/>

Profil des intervenants du Forum public FIDIMA

Les intervenants FIDIMA sont des relations personnelles de la fondatrice. Les intervenants ne financent pas le Forum. Ils ne sont pas, non plus, rémunérés par le FIDIMA. Chaque intervenant adhère à la philosophie du FIDIMA, et notamment à sa vision sociétale, au-delà de l'aspect économique ou commercial.

Chaque intervenant du FIDIMA est choisi parmi les participants payants, et signe un contrat d'intervention. Les coordonnées professionnelles des intervenants ne sont pas communiquées aux personnes extérieures aux événements du FIDIMA.

Dons de matériels

Chaque année, la Fondatrice fait des dons de matériels à l'association de droit Malgache « Ilafy's Sacred Hill », en vue de soutenir les initiatives entrepreneuriales et culturelles de jeunes Malgaches.
